

Louh a présenté le projet de code pénal

Page 4

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3817 - Ven 11 - sam 12 mars 2016 - Prix : 10 DA

Tizi-Ouzou

395 opérations coup-de-poing en février

Page 24

Des discussions auront lieu le 20 mars

Un accord entre Opep et non-Opep resterait «insuffisant»

Page 3

Accalmie

Par Mohamed Habili

Le cessez-le-feu en vigueur depuis trois jours en Syrie semble dans l'ensemble respecté entre les différents groupes de l'opposition non catalogués de terroristes, ou du moins pas par toutes les parties au conflit, et le régime syrien, sous réserve toutefois des violations partielles dont, il est vrai, on manque rarement de s'accuser de part et d'autre dans ce genre de situation. Ce serait néanmoins aller vite en besogne que de conclure sur la base de la relative accalmie observée sur le terrain depuis samedi que le pari fait par les Russes et les Américains est en voie d'être gagné, qu'il existe une volonté partagée des forces en présence de suspendre les hostilités pour donner sa chance à la négociation, censée d'ailleurs reprendre sous peu. Pour qu'on soit raisonnablement fondé à faire cette projection, il faut attendre que l'apaisement actuel se prolonge quelques jours de plus, sans perdre de vue le fait que le cessez-le-feu est de toute façon partiel, puisque en sont exclus et Daech et Djabhat Al-nosra, le groupe affilié à Al-qaida. Mais il suffirait qu'une semaine s'écoule sans que la guerre renoue avec son intensité d'avant pour que les espoirs d'une solution politique du conflit s'en trouvent renouvelés, confortés. Ce serait en effet dans ce cas le signe très fort donné conjointement par les deux camps qu'ils sont réellement intéressés à une issue pacifique à la crise. Ce n'est pourtant pas là le meilleur gage de cet état d'esprit.

Suite en page 3

Plus de 20 000 cas en quelques années

40% des victimes d'erreurs médicales ont recours à la justice



Ph/D. R.



Depuis quelques années, de plus en plus de patients portent plainte pour erreur médicale. Il est très difficile de chiffrer ces dernières en l'absence de données officielles. Les erreurs les plus fréquentes sont enregistrées dans les services de gynécologie, d'ophtalmologie, de chirurgie, d'hémodialyse et de réanimation, selon les spécialistes. Page 2

Sur le piémont blidéen

Village de Souhane, un «paradis touristique» en jachère

Page 4

Festival du théâtre amateur de Mostaganem (FNTA)

Des troupes étrangères présentes, une première

Page 13

Intempéries à Béjaïa Coupure de routes, inondations, éboulements...

LES INTEMPÉRIES ayant affecté la wilaya de Béjaïa ces derniers 24 heures ont causé, comme de coutume, la fermeture de plusieurs axes routiers. Outre celle des routes nationales 26 A à Chellata et le chemin reliant Chemini à la TDA à Akfadiou, de nombreux chemins communaux et de wilaya étaient enneigés et le trafic routier a été paralysé la matinée d'hier, notamment à Akfadou, Adekar, Chemini, Kendira, Beni Maouche, etc. Des éboulements, glissements de terrain et des infiltrations ont été enregistrés un peu partout dans la wilaya, ce qui a mis en alerte et en action les services de la direction des travaux publics, les pompiers et les services de la voirie des APC qui se sont mobilisés pour faire face à cette situation. A Béjaïa, ce sont les familles relogées provisoirement depuis des années au niveau de l'école Tamadjout qui se sont plaintes, une fois encore des infiltration très importantes d'eaux pluviales. Elles ont lancé des cris de détresse sur radio Soummam pour leur relogement et rappelé aux autorités locales et de wilaya leurs engagements pris antérieurement. Elles ont relevé leur souffrance et celle de leurs familles. Dans la commune d'El-Kseur, des centaines de foyers ont été privés d'eau potable suite à l'inondation d'un forage alimentant une bonne partie de la population de la commune ainsi que les résidences universitaires. Le forage est inondé suite à la remontée des eaux de l'oued Soummam. L'Algérienne des eaux (ADE) a lancé un appel aux étudiants pour qu'ils ne paniquent pas et les a rassurés aussi de leur approvisionnement par citernes en attendant l'intervention de ses équipes pour la réparation de la panne survenue suite aux intempéries. Mais cela reste problématique tant les caprices de la nature subsistent encore, car deux bulletins spéciaux ont été émis ces derniers jours par Météo Algérie qui annonce des chutes de neige sur la région à 900m d'altitude, des pluies, de la grêle et des rafales de vent. Une perturbation atmosphérique qui se poursuivra jusqu'à dimanche. **H.C.**

Plus de 20 000 cas en quelques années

40% des victimes d'erreurs médicales ont recours à la justice

■ Depuis quelques années, de plus en plus de patients portent plainte pour erreur médicale. Il est très difficile de chiffrer ces dernières en l'absence de données officielles. Les erreurs les plus fréquentes sont enregistrées dans les services de gynécologie, d'ophtalmologie, de chirurgie, d'hémodialyse et de réanimation, selon les spécialistes.

Par Louiza Ait Ramdane

Si certains médecins réussissent des exploits, en revanche beaucoup d'erreurs et fautes médicales sont commises dans nos hôpitaux. En effet, des milliers de plaintes pour erreur médicale sont déposées chaque année, mais seule une centaine a été jugée recevable par le Conseil de déontologie. Une chance sur dix qu'un patient hospitalisé sorte sans être victime d'une erreur médicale. Ainsi, les patients sont souvent victimes de problèmes de santé liés à ces objets oubliés qui conduisent, parfois et malheureusement, à la mort, comme des compresses ou des morceaux de coton après une intervention. D'autres sont morts par laxisme car renvoyés chez eux avec des hémorragies non diagnostiquées...

Ces erreurs commencent par un médecin qui n'effectue pas le bon diagnostic, jusqu'aux négligences graves aux urgences ou au bloc opératoire. En l'absence de statistiques officielles, les seules données dont nous disposons sont le nombre de plaintes enregistrées au niveau de la justice, alors qu'un grand nombre de victimes d'erreurs médicales n'y recourent pas. Un taux de 40% des victimes d'erreurs médicales ont recours à la justice pour exiger un dédommagement où une prise en charge médicale, a révélé le secrétaire général de l'Organisation algérienne des victimes d'erreurs médicales, qui ajoute qu'au ministère de la Justice on évoque le chiffre de 20 000 affaires enregistrées contre des hôpitaux ou des médecins, dont le jugement n'a pas encore été prononcé à ce jour. Ces personnes, qui ont osé déposer une plainte, espèrent obtenir des compensations financières ou des sanctions sévères à l'encontre des médecins ; sachant que l'organisation a reçu depuis 2011 plus de 1 400



plaintes relatives à des erreurs médicales, a-t-il ajouté.

Ignorance, fatalisme, absence de preuves et procédure longue

Malgré une certaine prise de conscience chez l'Algérien par rapport aux années précédentes, il est loin de connaître ses droits et de demander par conséquent réparation, contrairement à ce qui se fait ailleurs. A cause d'une procédure judiciaire longue ou faute de preuves, un silence total entoure les fautes commises. D'innombrables patients ont vu les médecins leur ôté le sourire à jamais, ou tout simplement gâché leur existence. Selon Aboubakr Seddik Mohieddine, un grand nombre de victimes d'erreurs médicales ne recourent pas à la justice en raison de la longueur des procédures judiciaires. Intervenant à ce propos, l'avocat Abdelkader Amimer a affirmé que l'absence de preuves, dans ce cas un dossier médical attestant de l'existence d'une négligence médicale,

conjugué au rapport d'expertise, souvent élaboré au profit du médecin concerné, «solidarité corporative oblige», ne laisse pas d'autres choix au juge que de classer le dossier ou au mieux prononcer l'innocence du médecin. M^e Amimer a également avancé l'absence de mécanismes judiciaires déterminant l'erreur médicale. «Nous sommes face à un vide juridique flagrant pour pouvoir protéger les victimes d'erreurs médicales en Algérie, car il n'existe aucune mention d'erreur médicale, ni dans le code de procédure pénale ni dans celui de procédure civile», a-t-il affirmé par ailleurs. La sanction dans un cas d'homicide par négligence médicale varie, pour un médecin, entre six mois à trois ans, alors que dans le cas de blessures il encourt une peine entre trois mois à deux ans, a-t-il fait savoir. Il a, à ce titre, plaidé pour l'ouverture de sections au niveau des tribunaux pour juger ce type d'affaires, tout en appelant le législateur à organiser la responsabilité médicale de manière à protéger

tant l'intérêt du malade que celui du médecin. En marge des travaux de la deuxième et dernière journée du colloque national sur «L'humanisation des hôpitaux en Algérie... contraintes et solutions», abrité par l'université Ali-Lounici d'El Affroune, la parlementaire Samira Dhouafia a abordé les séquelles sociales des erreurs médicales, citant, entre autres, la perte d'emploi ou encore la désintégration de la cellule familiale, qui poussent la victime de l'erreur médicale à l'isolement et la solitude, notamment dans les cas de handicaps permanents ou d'une perte d'un membre du corps.

Les femmes et les enfants sont les catégories les plus exposées au risque d'erreurs médicales, a ajouté cette parlementaire, soulignant l'enregistrement du plus grand nombre d'erreurs médicales au niveau des salles d'accouchement, ainsi que des services d'ophtalmologie, de chirurgie, de réanimation et d'hémodialyse.

L. A. R.

Lutte contre le terrorisme

Coordination entre l'Algérie et la Tunisie

Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Nouredine Bedoui, a affirmé, jeudi à Alger, qu'il y avait une coordination sécuritaire permanente entre l'Algérie et la Tunisie en matière de lutte contre le terrorisme, saluant le rôle des institutions sécuritaires tunisiennes face à l'attentat terroriste qui a ciblé lundi dernier la ville de Benguerdane (extrême sud de la Tunisie). «Il existe entre les services de sécurité algériens et

tunisiens une coordination et un échange d'informations pour protéger nos deux pays et sociétés», a déclaré M. Bedoui, en marge d'une conférence nationale sur l'économie, le commerce intérieur, les impôts et la sécurité sociale, avant de souligner l'importance de «poursuivre cette coordination». Il a précisé, allusion à l'attentat terroriste de Benguerdane, que «la sécurité de la Tunisie et de ses frontières est celle de l'Algérie et la sécuri-

té de l'Algérie et de ses frontières est celle de la Tunisie», saluant les institutions sécuritaires tunisiennes pour le «professionnalisme» avec lequel elles ont fait face à cet attentat. Le ministre de l'Intérieur a indiqué que l'Algérie qui traverse une conjoncture économique et financière «précaire», connaît par ailleurs une situation sécuritaire «exceptionnelle» car entourée de «dangers» le long de ses frontières. Il a appelé dans une allo-

cution, lors de cette conférence organisée par l'Union générale des commerçants et artisans algériens (Ugcaa) tout un chacun à faire montre de vigilance et à accompagner les institutions sécuritaires à leur tête l'Armée nationale populaire (ANP) pour la préservation de la stabilité. «La préservation de la sécurité et de la stabilité n'est pas du seul ressort de l'armée ou des institutions sécuritaires. Cet acquis devra compter parmi les priorités de

chacun de nous afin de pouvoir concrétiser les stratégies futures dans les différents domaines», a-t-il poursuivi. Il a estimé que «la sécurité et la stabilité de l'Algérie est la véritable clé pour toute relance économique», ajoutant que les recommandations qui sanctionneront la rencontre seront soumises au gouvernement pour accompagner cette vision économique «efficace».

Hania S.

Des discussions auront lieu le 20 mars

Un accord entre Opep et non-Opep resterait «insuffisant»

■ «Sachant la méfiance existant entre les uns et les autres, un tel accord, dans le cas où il était confirmé, restera «insuffisant», une notable remontée des cours de brut ne pouvant avoir lieu que si les pays producteurs décidaient, ensemble, de réduire leur production, ce qui n'est pas évident.

Par Meriem Benchaouia

Les cours du brut n'arrivent toujours pas à atteindre le seuil des 40 dollars, mettant de nombreux pays producteurs de pétrole dans de sérieuses difficultés financières. Une situation qui pousse les pays producteurs, et même les membres les plus récalcitrants de l'Opep, à faire un geste pour apaiser les marchés. Les producteurs de pétrole veulent redresser les prix vers les 50 dollars le baril. A cet effet, les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), ainsi que des producteurs non-Opep devraient se réunir le 20 mars pour de nouvelles discussions sur le gel de la production de pétrole. Une rencontre qui ira dans le même sens que le récent accord signé à Doha entre l'Arabie saoudite, la Russie et le Qatar. Invité de la Radio nationale, le directeur de la rédaction de la revue «Pétrole et Gaz Arabes», Francis Perrin, a estimé que la faible dynamique de reprise des cours du pétrole sur le marché de l'énergie, frôlant ou dépassant, parfois, les 40 dollars le baril, résulte de l'accord du gel de la production conclu entre l'Arabie saoudite et la Russie. Toutefois, ce dernier observe, prudent, que cet accord reste encore à être confirmé par la rencontre prévue, dans le courant de ce mois, entre les repré-



sentants des pays Opep et non-Opep, «sachant la méfiance existant entre les uns et les autres». M. Perrin a considéré, dans ce sens, qu'un tel accord, dans le cas où il était confirmé, restera «insuffisant», une notable remontée des cours de brut ne pouvant avoir lieu que si les pays producteurs décidaient, ensemble, de réduire leur production, «ce qui, a-t-il dit, n'était pas évident». Pour appuyer ses propos, il a cité l'exemple de l'Arabie saoudite qui acceptait de geler et non de baisser son niveau de production, alors que l'Iran, soumis durant de nombreuses années à un embargo et pouvant sur le long terme produire plus de 6 millions de barils/jour, laissait deviner qu'il n'était favorable, ni à un gel, ni à une baisse de sa pro-

duction pétrolière. L'invité a rappelé, par ailleurs, que la baisse des cours du brut, qui a eu des effets dévastateurs sur les pays

n'ayant aucunement pris soin de se constituer un «matelas» de réserves financières, affectait, tout autant, les grandes compagnies pétrolières et provoquant dans son sillage la mise en faillite de quelque 2 000 autres de moyenne et petite taille. Selon lui, une remontée quelque peu intéressante des cours ne commencerait à se manifester que vers le second semestre de l'année 2017 ou en 2017, en raison du gel attendu de la production, mais aussi de la baisse des investissements dans le secteur pétrolier et d'une relance de la consommation. Quant à rêver, a-t-il ajouté, d'une remontée des cours pétroliers à un niveau de 100 dollars, cela ne pourrait être possible qu'à un «horizon éloigné».

M. B.



Assurances

Chiffre d'affaires et indemnisations en hausse

Le secteur des assurances a réalisé un chiffre d'affaires de 130,82 milliards de DA (mds DA) en 2015 contre 128,03 mds DA en 2014, alors que les indemnisations versées aux assurés se sont chiffrées à près de 60 mds DA, selon le Conseil national des assurances (CNA). Ce sont les assurances dommages, avec à leur tête la branche automobile, qui continuent à produire l'essentiel des primes avec une part de marché de près de 92% correspondant à un chiffre d'affaires (CA) de 118,1 mds DA en 2015, en hausse annuelle de 0,2%. En dépit de la baisse sensible des importations de véhicules, le CA de la branche automobile a augmenté de 1,3% en totalisant un montant de police d'assurance de 66,2 mds DA, soit 56% de la production des assurances dommages. Les polices d'assurances des risques obligatoires de la branche automobile ont augmenté de près de 11% en 2015, tandis que celles des garanties facultatives ont baissé de 0,4%. La branche incendie et risques divers (IRD), qui représente une part de marché de 34,8%, a engrangé un chiffre d'affaires de 41,1 mds DA (en baisse de 0,5%). La sous-branche «incendies, explosions et les éléments naturels» a grimpé de 6,6% contre des baisses enregistrées dans l'assurance contre les effets des catastrophes naturelles Cat-Nat (-3,8%) et dans les risques de construction (-12,1%). La branche transports (4,9% de parts de marchés)

a connu une baisse de 15% engendrée par un recul de la garantie «transport maritime» (-19,1%) et de l'assurance «transport aérien» (-16%). Outre les garanties «transport terrestre» qui ont haussé de 3,3%, celles des «transports ferroviaires» ont connu des ascensions fulgurantes de 2 043%. Le CA de la garantie «transports ferroviaires» est ainsi passé de 624 500 DA en 2014 à plus de 13,38 millions de DA en 2015. La branche «Risques agricoles» (3,2% de parts de marché) a, de son côté, progressé de 11,4% en 2015 en dépit d'une baisse de 13,3% de la garantie «incendies et multirisques agricoles». Une hausse a été enregistrée pour les sous-branches de «production végétale» (+11,2%), de «production animale» (+24,5%) et des «multirisques engins et matériel agricole» (+7,1%). La branche crédit (1% des parts de marché) a connu une hausse de 17,3% grâce au «crédit à l'exportation» (+35,3%), «l'insolvabilité générale» (+34,4%) et du «crédit immobilier» (+4,8%). Pour ce qui est de l'activité des réassurances, elle a réalisé un CA de 25,3 mds DA en 2015 contre 22,3 mds de DA en 2014 (+13,6%). La Compagnie centrale de réassurance (CCR), unique réassureur national, a réglé un montant de 11,1 mds DA en 2015 contre 6,1 mds de DA en 2014 (+82,4%). Quant aux assurances de personnes, leur chiffre d'affaires a connu une croissance 23% à 10,6 mds DA en 2015 contre 8,6 mds de DA en

2014. La performance est réalisée par la garantie «accidents» avec un chiffre d'affaires de 1,8 md DA (+49%). Des hausses ont été enregistrées pour les garanties «vie-décès» (+31,7%), «assistance» (+15,8%) et «prévoyance collective» (11,4%), tandis que la garantie «maladie» a reculé de 36,1%.

Hausse du montant global des indemnisations

Quant au règlement des sinistres, les indemnisations globales versées aux assurés ont atteint 59,24 mds DA en 2015 contre 56,21 mds DA en 2014 (+5,4%). Les règlements des sinistres restent dominés par les assurances dommages avec des indemnisations de 56,9 mds de DA en 2015 (+3,9% par rapport à 2014). Quant au montant des sinistres réglés par les sociétés d'assurances de personnes, il s'est chiffré à 2,34 mds DA (+60,5%). Le stock des sinistres qui reste à payer s'élève à 68,83 mds DA à fin 2015, dont 66,13 mds DA pour les assurances dommages et 2,7 mds DA pour les assurances de personnes (+8,4%). Le marché algérien des assurances compte, actuellement, 24 compagnies: Huit assureurs de personnes, quatre assureurs publics non spécialisés, deux assureurs publics spécialisés, un réassureur public, deux mutuelles et sept assureurs à capitaux privés.

Ghania B.

LA QUESTION DU JOUR

Accalmie

suite de la page Une

Une juste compréhension des termes du cessez-le-feu leur commande implicitement de saisir l'occasion ainsi offerte pour réunir leurs forces et tenter d'en finir avec les groupes terroristes, puisqu'ils n'ont plus rien à craindre les uns des autres. En effet, le cessez-le-feu ne serait pas partiel sans Daech et Djabhat Al-nosra, il serait complet, sinon définitif. Et dans ce cas son respect par l'opposition et le régime syrien préluerait effectivement à des négociations sérieuses entre eux. A contrario, il ne peut y avoir d'arrêt durable des hostilités entre les parties concernées si dans le même temps il existe une guerre partielle, dans la guerre d'ensemble, qui elle doit se poursuivre, puisqu'elle se mène contre les seuls terroristes. A fortiori si sur ce front seule l'armée syrienne, avec l'aide de ses alliés, est engagée. L'opposition non cataloguée de terroriste, ni par les Américains ni par les Russes tout au moins, a tout intérêt à y prendre sa part. Or il est évident qu'elle n'en ferait rien. Le voudrait-elle d'ailleurs qu'elle ne le pourrait pas, car il est un fait qu'elle a perdu toute autonomie par rapport aux pays alliés de la région, emmenés par l'Arabie saoudite. Dans ces conditions, l'accalmie observée actuellement n'a pas beaucoup de chance de se transformer en un véritable cessez-le-feu, premier pas en direction d'une négociation sérieuse. Elle peut tout au plus être perçue comme un arrêt des combats dont la finalité en particulier est de permettre aux secours de parvenir aux populations des villes assiégées. Dès lors que cette opération humanitaire se sera achevée, les combats reprendront comme si de rien n'était. Il est prudent cependant de réserver son opinion, car dans un conflit, comme dans tout d'ailleurs, il y a ce que l'on peut voir, qui est destiné à être vu, et il y a ce qui se fait exprès à l'abri des regards. Il n'y a pas d'arrêt, même tout relatif, des hostilités qui ne donne lieu à d'intenses tractations plus ou moins secrètes ou discrètes. C'est probablement ce qui se passe en ce moment même à différents niveaux. Attendons donc de voir.

M. H.

Commission des affaires juridiques de l'APN

Louh a présenté le projet de code pénal

■ Des amendements concernant le projet de code pénal, relatifs à la lutte contre les actes terroristes, ont été présentés jeudi par le ministre de la Justice, Tayeb Louh, devant la Commission des affaires juridiques, administratives et des libertés de l'Assemblée populaire nationale (APN).



ments internationaux, notamment la résolution 2178 du Conseil de sécurité de l'ONU», a souligné le ministre.

Le texte criminalise «l'acte de déplacement des Algériens ou des ressortissants étrangers résidant en Algérie, d'une manière légale ou illégale, vers un autre Etat afin de commettre, inciter à commettre ou s'entraîner à commettre des actes terroristes en utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC), ou tout autre moyen».

Il s'agit également de criminaliser «les actes de recrutement pour le compte d'associations, corps, groupes, ou organisations terroristes ou leur organisation ou le soutien de leurs actes ou activités ou la diffusion de leur idéologie en utilisant les TIC ou tout autre moyen».

Ledit projet de code explique, par ailleurs, les cas autorisant le recours à la surveillance électronique et définit les règles de procédures concernant la perquisition des systèmes informatiques.

Le texte indique, par ailleurs, que «les fournisseurs de services sont priés de prêter leur assistance aux autorités chargées des enquêtes judiciaires pour la collecte ou l'enregistrement, en temps réel, des données relatives au contenu des communications et de mettre à leur disposition les données qu'ils sont tenus de conserver».

A l'issue de la présentation, les membres de la Commission ont exprimé leurs interrogations et préoccupations.

S. L./APS

Par Samiha L.

Devant le Commission des affaires juridiques, administratives et des libertés de l'Assemblée populaire nationale sous la présidence de Amar Djilali, président de la commission, Tayeb Louh, ministre de la Justice et garde des Sceaux, a présenté un exposé sur le projet de loi complétant et modifiant l'ordonnance N° 66-156 du 08

juin 1966 portant code pénal. Le président de l'APN, Mohamed Larbi Ould Khelifa, a assisté à une partie de l'exposé, selon un communiqué de l'APN. Lors de la réunion, Ould Khelifa a salué l'arsenal juridique prévu dans le cadre des larges réformes initiées par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, et les réalisations accomplies dans le domaine de la justice, «secteur-clé en termes

de démocratie et des droits de l'Homme». Cette démarche «nous a prémunis contre plusieurs problèmes et crises qui ont plongé d'autres pays dans l'instabilité, et a contribué au renforcement de la stabilité et de l'unité nationale de notre pays».

Le président de la commission, Amar Djilani, a pour sa part félicité les députés et le peuple algérien pour l'amendement de la Constitution, validé par les

deux chambres du Parlement en février dernier, ajoutant que la Constitution amendée «traduit la volonté du président de la République de faire en sorte que l'amendement de la Constitution soit érigé en consensus national, à même de consolider l'union nationale, la démocratie et l'Etat de droit».

Ledit texte vise, selon le ministre, «à adapter le système législatif national aux engage-

Sur le piémont blidéen

Village de Souhane, un «paradis touristique» en jachère

Culminant au sommet des montagnes, à 47 km de Blida, le village de Souhane, quelque 400 habitants, mise sur son potentiel touristique encore inexploité pour emprunter la voie du développement, dans une conjoncture marquée par une orientation vers l'économie productive sur fond de chute drastique des coûts du pétrole. Sa situation géographique retirée (à 600m au-dessus de la mer) et son faible budget annuel, n'excédant par les sept millions DA, accentuent l'enclavement de cette localité. A l'exception de droits perçus (1 million DA) pour le passage sur son territoire d'un oléoduc, Souhane ne jouit d'aucun revenu additionnel, susceptible d'encourager sa croissance locale. La rareté des revenus de la localité, dont l'existence remonte à l'ère coloniale, a acculé les responsables et les élus locaux à réfléchir sur la faisabilité de mettre à profit ses importantes ressources touristiques. L'attractivité de capitaux, tant privés que publics, pour réaliser des projets d'investissement, reste la «piste» la plus recommandée, de l'avis du secrétaire général de la commune, Mohamed Derai. Convaincre des hommes d'affaires à y construire auberges, hôtels et autres structures d'accueil contribuera à «donner des ailes» au développement de Souhane, dont les paysages exceptionnels et les sites enchanteurs n'ont rien à envier à ceux des fameuses stations de ski euro-

péennes, qui attirent des millions de vacanciers chaque hiver. Soucieux du devenir de sa localité, dont les jeunes sont contraints de «mettre les voiles» pour trouver du travail, parfois à des milliers de kilomètres de chez eux, M. Derai lance un appel pressant aux hautes autorités pour amorcer l'ouverture, tant attendue, de Souhane sur la société et en faire un lieu de villégiature et de détente. L'air pur et le calme du village lui octroient la vocation d'abriter des établissements sanitaires spécialisés dans la prise en charge de cancéreux, de personnes souffrant de problèmes respiratoires et autres pathologies nécessitant des conditions climatiques et naturelles appropriées.

Une beauté à «couper le souffle»

Parcourir la route, en slalom, menant à Souhane, entouré des monts de l'Atlas blidéen verdoyant et jonché de forêts, encore à l'état vierge, permet de constater de visu la beauté à «couper le souffle» du paysage. Rencontré au village, Ami Mohamed, 70 ans, bûcheron de son état, a relaté à l'APS des pans de l'histoire de Souhane qui était à l'origine un campement de l'armée coloniale avant d'être érigé en commune en 1958. Durant la guerre de Libération nationale, l'armée française qui avait échoué à isoler les

«indigènes» de Souhane et à les empêcher de soutenir les moudjahidines, avait contraint les familles à quitter leur terre natale. Après l'indépendance de l'Algérie, la commune de Souhane fut intégrée en 1963 dans celle de Larbaâ, jusqu'au découpage administratif de 1984, qui lui redonna son statut de commune, a précisé Ami Mohamed d'une voix douce, rappelant la sagesse et la patience de sa génération.

Inciter à un retour

L'histoire du village fut aussi marquée par l'hydre terroriste durant les années 90 du siècle dernier. Abandonnée par la majeure partie de ses habitants, la commune a jusqu'à présent du mal à renouer avec ses enfants absents, installés ailleurs pour fuir la mort et la pauvreté. Le manque flagrant d'infrastructures de base, aggravé par l'absence de l'électrification rurale à Souhane, entrave le timide retour de sa population enregistré depuis le début des années 2000. Pour y remédier, une étude de la direction de l'énergie de la wilaya pour le renouvellement du réseau d'électrification rurale de la région a été engagée, selon le SG de la commune. «Les doléances (manque de commodités notamment l'électricité) ont été prises en compte par les services concernés, mais aucune indication n'a été fournie sur la date du projet, très

onéreux», a-t-il expliqué. M. Derai a, néanmoins, souligné la réalisation d'une quarantaine de kilomètres de routes et pistes grâce aux efforts de l'Etat, permettant ainsi à des habitants du village revenus au «bercaïl» de travailler leur terres et de vendre leur récoltes. Le lancement d'un projet de construction de près de quatre-vingts logements publics locatifs (LPL), d'une unité de la Protection civile et l'installation d'une salle de soins assurant différentes spécialités (médecine générale, chirurgie dentaire, gynécologie et obstétrique) ont également contribué à redonner vie au village. L'absence de transport, l'autre point noir De nombreux «Souhaniens» ont exprimé à l'APS leur «ras-le-bol» face à la persistante absence de moyens de transport desservant leur village. Cela les oblige à parcourir des kilomètres à pied, de nuit comme de jour, pour se rendre à la plus proche station de bus. Le manque de transport dans cette localité montagneuse accentue le sentiment d'isolement notamment chez les jeunes en chômage «chronique». Ce «calvaire» quotidien incombe à la «mauvaise foi» des conducteurs de transport reliant Souhane à Larbaâ. Ils trichent en changeant d'itinéraire pour «gagner du temps» et évitent de prendre l'unique route rattachant Souhane au monde extérieur, sous prétexte qu'elle est «truffée de virages», accuse-t-on.

(APS) Chakib N.

Entretiens entre Belaïb et un représentant du FMI

La politique commerciale en discussion

■ Le ministre du Commerce, Bakhti Belaïb, a reçu le conseiller au département Moyen-Orient et Asie centrale auprès du FMI, Jean-François Dauphin, avec qui il a discuté des questions relevant de la politique algérienne dans les secteurs du commerce et des investissements.

Par Khalil O.

La visite de M. Dauphin à Alger entre dans le cadre des discussions annuelles, menées entre cette institution de Bretton Woods et ses Etats membres, au titre de l'article IV des statuts du FMI pour l'évaluation annuelle de l'économie des pays.

Lors de cette audience, les deux parties ont passé en revue l'état des relations entre le FMI et l'Algérie et ont également abordé le contexte économique actuel au vu de la baisse des prix pétroliers, la procédure des licences d'importation, la règle 51/49% régissant les investissements étrangers, la problématique de la concurrence dans le marché intérieur, l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et la promotion des exportations des hydrocarbures, a précisé le ministre dans un communiqué.

S'agissant des répercussions de la baisse des prix de pétrole, M. Belaïb a fait part au représentant du FMI du déficit commercial qui «a lourdement pesé sur la balance des paiements».

D'où la décision de recourir à des «mesures de sauvegarde», à travers notamment l'instauration du régime des licences d'importation, sans pour autant toucher aux principes de la liberté du commerce, précise le communiqué.

Dans ce sens, il a été expliqué à M. Dauphin que cette mesure, qui concerne, pour l'instant, le ciment, le rond à béton et les véhicules, était en conformité avec les règles de l'OMC, tout en lui soulignant que ces trois produits représentent à eux seuls une part importante des importations globales de l'Algérie.

Concernant l'octroi des licences, le ministre a également

mis en relief les règles de transparence qui régissent cette procédure.

Concernant la règle 51/49%, M. Belaïb a précisé au chef de la délégation du FMI qu'il ne s'agissait pas d'une mesure contraignante à l'investissement étranger direct, sachant qu'elle pourrait encourager le partenariat dans tous les domaines d'activité, tout en précisant qu'«un débat informel est actuellement engagé dans la sphère économique dans le sens de l'assouplissement de cette mesure».

Pour ce qui est du processus d'adhésion de l'Algérie à l'OMC, et en réaffirmant l'engagement de l'Algérie à intégrer cette organisation mondiale, le ministre a, toutefois, souligné que la priorité est accordée actuellement aux discussions avec l'Union européenne dans le sens de la révi-



Ph. > D. R.

sion de certaines clauses de l'Accord d'association.

Une fois ces discussions achevées, «le processus d'adhésion de l'Algérie à l'OMC sera relancé dans de bonnes conditions du fait que les blocages que connaît ce processus émanaient principalement de l'UE».

Par ailleurs, M. Belaïb et M. Dauphin ont convenu de la nécessité pour l'Algérie, dans la conjoncture actuelle, «de libérer les potentialités de croissance et de faire du secteur privé la locomotive en la matière, notamment

à travers la production et la promotion des exportations, non-obstant l'importance qui devra être accordée par les pouvoirs publics au développement de la grande distribution, créneau essentiel pour garantir une concurrence dans tous les domaines d'activité».

A rappeler que le FMI a prévu, en octobre dernier, sur une croissance économique de l'Algérie de 3,9% en 2016 et de 3,5% pour 2020.

Par ailleurs, le Fonds a indiqué que pour l'inflation, elle

devrait passer à 4,1% en 2016 (contre 4,2% en 2015).

Pour ce qui concerne la balance des comptes courants, le FMI a prédit qu'elle devrait rester négative à -16,2% du PIB en 2016 (contre -17,7% en 2015).

Pour l'année 2020, le FMI prévoit une amélioration de la balance des comptes courants même si elle reste négative pour se situer à -9,1%.

En outre, il table sur un taux de chômage de 11,7% en 2016 (contre 11,6% en 2015).

K. O./APS

Pétrole

Le repli de l'offre hors Opep plus important qu'anticipé

La production de pétrole des pays hors Opep va baisser un peu plus en 2016 que prévu précédemment, a estimé vendredi l'Agence internationale de l'énergie (AIE), mais le surplus d'offre devrait subsister, même si le retour de l'Iran sur les marchés est moins rapide qu'annoncé par Téhéran.

L'AIE estime, dans son rapport mensuel, que la production des pays hors Opep devrait baisser de 750 000 barils par jour cette année, essentiellement aux Etats-Unis, contre une estimation précédente de 600 000 barils par jour (bj).

Les exportations iraniennes ont elles augmenté de 300 000 barils par jour depuis le début de l'année, estime le bras énergétique des pays de l'OCDE, un chiffre «plus modeste que la hausse de 400 000 bj annoncés par Téhéran», début mars.

Le retour de l'Iran sur le marché a été moins important que ce que les Iraniens avaient annoncé. En février, nous estimons que la production a augmenté de 220 000 bj

et, provisoirement, il apparaît que le retour de l'Iran sera progressif, a-t-elle ajouté.

Le mois de février est le premier mois complet où l'Iran ne subit plus les sanctions internationales, levées mi-janvier. Téhéran avait annoncé à ce moment-là vouloir augmenter immédiatement sa production de 500 000 bj. Et début mars, le ministre iranien du Pétrole, Bijan Namadar Zanganeh, avait indiqué que les exportations de son pays avait augmenté de 400 000 bj pendant le mois iranien de Bahman (21 janvier-19 février), pour atteindre 1,75 mbj.

Toutefois, ce retour progressif ne changera pas fondamentalement la donne sur le marché du pétrole, au moins au premier semestre. Le surplus d'offre devrait atteindre 1,9 million de barils par jour au premier trimestre et 1,5 mbj au deuxième.

Il faudra attendre la seconde moitié de l'année pour que l'écart entre l'offre et la demande se réduise fortement, jusqu'à 0,2 mbj. Alors que la croissance de la consom-

mation est toujours évaluée par l'AIE à 1,2 mbj sur l'année, ce début de rééquilibrage sera principalement le fait de la baisse attendue de la production de brut dans les pays non membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, et principalement aux Etats-Unis, où l'Agence s'attend à une baisse de 530 000 bj.

En février, la production mondiale a baissé de 180 000 bj pour atteindre 96,5 millions de barils par jour, avec une baisse partagée entre les pays de l'Opep et hors Opep.

Par ailleurs, la remontée des prix du brut observée ces dernières semaines, et portée par les espoirs d'un accord international sur la production pour rééquilibrer le marché, «ne doit pas être considérée comme un signe définitif que le pire et forcément passé», nuance l'AIE, même si «des éléments montrent que les prix pourraient avoir atteint un point bas». L'Agence a réitéré sa prévision d'un rééquilibrage du marché en 2017.

Hanis T.

Face au message discordant de la BCE

L'euro bondit face au dollar

En annonçant jeudi des mesures bien plus ambitieuses que prévu mais en laissant immédiatement entendre qu'elle en resterait là pour longtemps, la Banque centrale européenne (BCE) faisait zigzaguer l'euro, qui rebondissait très fortement face au dollar après avoir d'abord chuté. La monnaie européenne valait 1,1202 dollar, contre 1,1001 dollar mercredi soir. Elle grimpait face à la devise nipponne, à 126,45 yens contre 124,69 yens la veille au soir, tandis que le dollar baissait face à la monnaie japonaise, à 112,88 yens contre 113,35 yens la veille.

L'euro a d'abord chuté face au billet vert, tombant presque à 1,08 dollar pour un euro, à l'issue de la réunion de politique monétaire de la BCE, qui a comme

prévu accéléré son soutien à l'économie mais dans une mesure supérieure à ce que prévoyaient les analystes. L'institution de Francfort a non seulement abaissé l'ensemble de ses taux directeurs mais elle a aussi relevé ses rachats mensuels d'actifs à hauteur de 20 milliards d'euros, ce qui risque mécaniquement de diluer la valeur de la monnaie unique. Logiquement plombé par ces annonces, l'euro s'est toutefois brusquement repris à partir d'une conférence de presse de Mario Draghi, président de la BCE, alors que les Bourses ont à l'inverse plongé après avoir initialement bondi. De son côté, la livre britannique baissait fortement face à la monnaie européenne, à 78,41 pence pour un euro, mais

montait face au billet vert, à 1,4287 dollar pour une livre. La devise suisse baissait légèrement face à l'euro, à 1,1003 franc pour un euro, mais se renforçait face au billet vert, à 0,9823 franc pour un dollar. Après avoir passé l'essentiel de la séance en baisse, la monnaie chinoise a terminé en hausse face au billet vert, à 6,5085 yuans pour un dollar contre 6,5130 yuans mercredi à la même heure. L'once d'or a fini à 1 266,50 dollars au fixing du soir, contre 1 246,40 dollars mercredi soir.

La BCE prend jeudi de nouvelles mesures pour relancer l'activité et les prix

La Banque centrale européenne (BCE) a annoncé jeudi une nouvelle batterie de mesures de soutien à l'économie, dont une nouvelle baisse de taux.

Le taux de dépôt, qui rémunère les dépôts des banques auprès de la BCE d'un jour à l'autre, est passé jeudi à -0,40%, et celui de prêt marginal à 0,25%.

La banque a ainsi décidé d'abaisser encore davantage l'ensemble de ses taux directeurs, déjà au plus bas depuis plus d'un an, et son président, Mario Draghi, a assuré que cette baisse pourrait aller encore plus bas, si cela s'avérait nécessaire, d'autant que l'institution monétaire a revu à la baisse ses prévisions de croissance et d'inflation

pour 2016 et 2017.

L'organisme européen a en effet drastiquement abaissé sa prévision d'inflation pour cette année, de 1% à 0,1% et table sur une inflation de 1,3% en 2017, contre 1,6% auparavant, et 1,6% en 2018. La croissance du Produit intérieur brut (PIB) devrait être inférieure à ce qu'escomptait jusqu'ici la BCE: 1,4% en 2016, 1,7% en 2017 et 1,8% en 2018.

En outre, la BCE va corser à partir d'avril son vaste programme de rachats de dettes, le «QE» pour «Quantitative Easing», en rachetant jusqu'à 80 milliards d'euros de titres chaque mois, contre 60 milliards jusqu'à présent, et ce jusque mars 2017.

Siham L./APS

Conflits à l'université de Tizi-Ouzou

Une commission ministérielle pour écouter les différentes parties

■ Une commission du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique s'est déplacée à Tizi-Ouzou pour écouter les différentes parties impliquées dans les conflits qui secouent depuis des mois l'université Mouloud-Mammeri, a-t-on appris jeudi auprès du rectorat.

Ph. > D. R.



Par Fahem K.

L'envoi mercredi de cette commission, composée de deux directeurs centraux et d'une inspectrice, intervient suite à la visite de travail effectuée samedi dernier par le ministre du secteur, Tahar Hadjar, dans la wilaya de Tizi-Ouzou, où il a inspecté des pro-

jets en cours de réalisation relevant de son secteur, et rencontré la communauté universitaire au campus de Tamda pour écouter leurs doléances. Cette commission a rencontré dans la matinée, au siège du rectorat, le recteur Saïd Ouardane, en présence de doyens de facultés et de chefs de département, et dans l'après-midi, au siège de la coordination de Tizi-Ouzou du

Conseil national des enseignants du supérieur (CNES/TO), des représentants de ce syndicat, de la Coordination locale des étudiants (CLE) et de la section universitaire du Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (Snapap). La rencontre qui s'est poursuivie jusqu'à 20h30. A propos de l'envoi de cette commission, le recteur Ouradane Saïd a

précisé à l'APS qu'il a lui-même demandé le déplacement d'une commission à Tizi-Ouzou lors de la visite du ministre samedi passé dans cette wilaya. «Ce jour-là, lorsque nous nous sommes réunis avec le ministre qui avait aussi rencontré des représentants des étudiants et des enseignants, nous l'avons sollicité pour l'envoi d'une commission relevant de son département pour avoir une visibilité objective de la situation au sein de l'université de Tizi-Ouzou», a-t-il dit. Les membres de cette commission ont écouté les responsables de l'université, qui ont exprimé leur souhait du rétablissement d'un «climat serein» au sein de l'université de Tizi Ouzou, afin que «nous puissions nous consacrer tous au volet pédagogique», a ajouté le P' Ouardane. De son côté, le coordinateur local du CNES, Ould Ouali Samy, a indiqué à l'APS que le syndicat qu'il représente a fait part aux membres de cette commission de ses revendications et exprimé son souhait d'un retour à un «fonctionnement normal de l'université». Lors de sa visite samedi dernier dans la wilaya de Tizi Ouzou, M. Hadjar, interrogé par des journalistes sur les protestations enregistrées à l'Université Mouloud-Mammeri de Tizi-Ouzou et initiées par des étudiants, avait indiqué que la protestation au sein des universités est «un signe de vitalité et de maturité» de la communauté uni-

versitaire, tout en précisant qu'il «ne tolérerait pas le recours à la force pour fermer des institutions (rectorat et départements, entre autres). F. K./APS

Aquaculture Un atelier à Batna pour enrichir la feuille de route

UN ATELIER chargé de plancher sur l'enrichissement de la feuille de route du projet «Ports et barrages bleus 2016», destiné à promouvoir les productions halieutiques (pêche maritime et continentale), a été organisé jeudi à Batna. Initié par l'antenne locale de la direction de la pêche et de l'aquaculture (basée à Sétif), cet atelier s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan Aquapêche-Algérie 2015-2019. La rencontre qui regroupe des représentants de tous les secteurs concernés par cette activité, sera sanctionnée par des propositions à même d'enrichir la vision prospective de développement des activités de l'aquaculture pour l'année 2016, a souligné Aïssa Mechenane, responsable de l'antenne locale de la pêche et des ressources halieutiques. Les intervenants, qui ont salué cette initiative qui favorise une «approche de proximité et une identification correcte des problématiques traitées», ont considéré que «si d'importants investissements ont été consentis dans le domaine des infrastructures, il reste à investir dans l'accompagnement des activités à caractère économique, social et écologique». Il a été relevé que cet atelier «constitue une plate-forme de débat autour des moyens à même d'améliorer la productivité de l'aquaculture et, partant, de contribuer au mieux au développement durable». Il a été aussi proposé pour atteindre les objectifs assignés, le développement de l'intégration de l'aquaculture dans l'activité agricole. Pour rappel, l'opération «Ports et barrages bleus 2016», initiée par le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, sera lancée le 7 mai prochain au barrage de Koudiet Medouar, près de Timgad (Batna).

Adel H.

Tissemsilt

Ouverture d'une première exposition de l'habit traditionnel féminin

Une première exposition de l'habit traditionnel féminin s'est ouverte jeudi à la Maison de la culture «Mouloud-Kacim-Nait-Belkacem» de Tissemsilt sous le slogan «Costume algérien traditionnel entre authenticité et modernité». Cette manifestation, initiée par l'association de wilaya «Hawae el wanchariss» de promotion de la femme en collaboration avec la direction de la culture dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de la femme, a enregistré la participation de 12 femmes artisanes des wilayas de Tébessa, Relizane, Skikda, Batna, Tizi

Ouzou, Tlemcen, Aïn Témouchent, Laghouat, Tissemsilt et Tiaret. Cette exposition de trois jours étale des vêtements traditionnels féminins dont les styles diffèrent d'une région à une autre, à l'instar du voile : melhfa chaoui, djebba kabyle, karakou tlemcénien, caftan de Constantine et Skikda, ... Des habits traditionnels, confectionnés par des stylistes adhérentes à l'association «Hawae» et portés par des mannequins sont exposés à cette occasion. Au programme de cette manifestation, une rencontre féminine abordera les coutumes et

traditions de chaque région d'Algérie et un concours du meilleur habit traditionnel est prévu. Cette exposition vise à préserver le caractère original du costume traditionnel algérien surtout féminin, en tant que symbole du patrimoine populaire, en plus de la promotion des produits artisanaux et la valorisation des métiers. Elle constitue, en outre, une occasion d'échange d'expériences entre artisanes participantes et de recherche de perspectives pour la vente de produits, a souligné la présidente de l'association Hawae, M^{me} Bekri Alia. Yanis T.

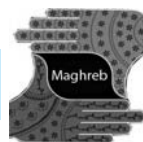
Mascara

Remise des clefs de 290 logements à Ain Farès et Mamounia

Les clefs de 290 logements sociaux locatifs et promotionnels aidés ont été remises à leurs bénéficiaires jeudi dans les communes d'Ain Fares et Mamounia (Mascara), a-t-on constaté. Le wali de Mascara, Salah El Affani, a procédé, dans la commune d'Ain Farès, à la remise des clés de 50 logements participatifs aidés (LPA) réalisés dans cette collectivité par l'agence immobilière de wilaya dans un délai de 18 mois, selon le directeur de cette agence, Mustapha Boudaa, qui a signalé la livraison

de 200 LPA depuis le début de l'année en cours au niveau des communes de Zahana, Hachem, Tizi et Mamounia. Lors de cette cérémonie, des clefs de 240 logements sociaux locatifs ont été remis dont 80 à Ain Farès, 160 à Mamounia, en attendant la remise prochainement de 110 LPA en cours de réalisation dans la commune d'Ain Farès et 30 logements similaires à Mamounia. Par ailleurs, le wali de Mascara a inspecté, dans la commune d'Ain Farès, un ensemble de projets de développement dont l'extension

d'une salle de soins programmés au titre du plan de développement communal (PCD) dont le taux d'avancement des travaux a atteint 10% et deux projets de rénovation du réseau d'AEP et de réalisation de 80 logements sociaux locatifs et 50 LPA. Il s'est enquis, dans la commune de Mamounia, du projet de réhabilitation d'une piste reliant le village d'Oueld Kada à celui de Guellal sur 4 km et le projet de réalisation d'un réservoir d'eau de 1 000 mètres cubes au village de Mekadim. R. R.



Les accusations marocaines contre Ban Ki-moon

«Un signe de l'effacement» de Rabat

■ Le ministre sahraoui délégué pour l'Europe, Mohamed Sidati, a affirmé, jeudi à Bruxelles, que l'attaque dirigée par les autorités marocaines contre le Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, est «un signe de l'effacement» de Rabat qui s'emploie depuis des années à saper les efforts de l'ONU pour le règlement du conflit au Sahara occidental.

Par Fateh G.

Les accusations portées par le Maroc à l'encontre du Secrétaire général de l'ONU constituent «une preuve de la nervosité des autorités marocaines qui ont recours, une nouvelle fois, à la pression et au chantage», a déclaré M. Sidati à l'APS. Dénonçant les pratiques du royaume chérifien qui s'emploie depuis des années à saper les efforts des Nations unies pour le règlement du conflit au Sahara occidental conformément aux résolutions de son Assemblée générale et de son Conseil de sécurité, M. Sidati a souligné que la violente réaction des autorités marocaines après la visite de Ban Ki-moon dans la région est motivée par «la légitimité conférée au combat du peuple sahraoui par ce geste du Secrétaire général des Nations unies». «Rabat a, d'abord, fait obstacle à la visite du Secrétaire général des Nations unies au Maroc et aux territoires sahraouis occupés. Maintenant, on assiste à la méthode à laquelle nous avons habitués l'expansionnisme marocain qui a toujours eu recours aux invectives, à la pression et au chantage», a ajouté le responsable sahraoui. La nouvelle sortie médiatique des autorités marocaines démontre, a-t-il poursuivi, à quel point le Maroc nous rendra la tâche plus que difficile à la concrétisation de l'œuvre de paix entamée par les Nations unies au Sahara occidental. Mardi, le Maroc a porté des accusations contre le Secrétaire général des Nations unies pour ce qu'il a appelé des «dérèglements» lors d'une visite en Algérie, en Mauritanie et dans les camps de réfugiés sahraouis et les territoires libérés à Bir Lehlou, desti-



Ph. D. DR

La représentante de la RASD en Espagne : le Maroc vit un isolement international

Le Maroc vit actuellement un isolement international et ses positions sont en contradiction avec la légalité internationale et avec le droit des peuples l'autodétermination, a indiqué jeudi la représentante de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) en Espagne, M^{me} Khira Bulahi. Le Maroc est dans une situation «très peu enviable», a souligné la responsable sahraouie, dans une déclaration à l'APS, en réaction aux récentes déclarations du gouvernement marocain à l'encontre du Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon. Car «il est non seulement confronté à l'UE après l'annulation par la Cour européenne des accords agricoles mais aussi avec l'Organisation des Nations unies après avoir refusé la dernière visite de Ban Ki-moon dans la région», a expliqué la diplomate sahraouie. Elle a précisé par ailleurs que le Maroc se trouve également confronté à l'Union africaine (UA) qui a des positions avancées par rapport à la question du Sahara occidental. Cette précision intervient suite aux déclarations du gouvernement marocain qui a reproché au Secrétaire général de l'ONU de «s'être départi de sa neutralité, de son objectivité et de son impartialité» lors de sa dernière visite dans les camps des réfugiés sahraouis et les territoires libérés à Bir Lehlou. «Ce que fait le Maroc constitue un autre pas dans le parcours intransigeant comme il a l'habitude de faire et ceci s'est traduit par le refus de la visite de Ban Ki-moon dans la région, par l'assassinat d'un citoyen sahraoui et enfin par l'envoi de troupes militaires supplémentaires importantes

vers les territoires occupés pour la répression des manifestations pacifiques des citoyens sahraouis qui revendiquent l'indépendance», a-t-elle souligné. Au cours de sa dernière visite dans la région, le secrétaire général de l'ONU s'est dit attristé par une tragédie humanitaire au Sahara occidental occupé qui dure depuis quatre décennies, promettant de relancer la médiation de l'ONU en vue d'engager des négociations directes entre le Front Polisario et le Maroc. En insistant sur le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination, le Secrétaire général de l'ONU a indiqué qu'il allait œuvrer à faire avancer ce processus.

F. G./APS

née à relancer les pourparlers entre le Maroc et le Front Polisario sur le Sahara occidental. Au cours de sa dernière visite dans la région, le Secrétaire général de l'ONU s'est dit attristé par une tragédie humanitaire au Sahara occidental occupé qui dure depuis quatre décennies, promettant de relancer la médiation de l'ONU en vue d'engager des négociations directes entre le Front Polisario et le Maroc. En insistant sur le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination, le Secrétaire général de l'ONU a indiqué qu'il allait œuvrer à faire avancer ce processus.

M. Ban a même assuré que les membres du personnel de la Mission de l'ONU pour l'organisation du référendum au Sahara occidental (Minurso) étaient «prêts à organiser un référen-

s'il y a accord entre les parties».

Se félicitant de la réaction «logique» du Secrétaire général des Nations unies, le ministre sahraoui délégué pour l'Europe a exprimé son souhait que sa visite dans la région puisse permettre «d'accélérer le processus de mise en œuvre des résolutions des Nations unies» et surtout de «réunir les conditions pour un agenda démocratique comme voie de solution définitive au conflit au Sahara occidental». «Sans verser dans l'optimisme béat, il semble que cette visite fut un pas très positif.

Elle a démontré une volonté réelle chez les Nations unies d'aider à la solution du conflit, surtout en essayant de mettre en œuvre leurs résolutions, et leurs décisions», a-t-il estimé.

Annulation de l'accord agricole UE-Maroc

L'UE se conformera à la décision du Tribunal européen

La chef de la diplomatie européenne, Federica Mogherini, a réitéré l'attachement de l'Union européenne (UE) à la légalité internationale, affirmant que l'Union se conformera à la décision du Tribunal européen qui a annulé en décembre dernier l'accord agricole entre l'UE et le Maroc conclu en 2012. «Conformément à la décision du tribunal, l'UE tentera de recueillir des informations sur les points soulevés, à savoir les avantages de l'accord agricole pour la population locale (sahraouie) et l'utilisation des ressources naturelles», a indiqué la Haute représentante de l'UE aux Affaires étrangères et la politique de sécurité, Federica Mogherini, dans une réponse écrite à certains eurodéputés qui s'interro-

geaient sur les mesures à prendre si la Cour de justice de l'UE (CJUE) venait à rejeter l'appel introduit par le Conseil des Affaires étrangères de l'UE. Cette réponse, éminemment politique, confirme en définitive que pour être conforme avec la légalité internationale, l'accord agricole conclu avec le Maroc doit impérativement profiter à la population sahraouie et que l'UE a un droit de regard sur l'utilisation des ressources d'un territoire sur lequel le Maroc n'a aucune forme de souveraineté. La déclaration de Mogherini suite à une campagne intense menée au Parlement européen par une eurodéputée française d'origine marocaine a été des plus cinglantes et a doué les espoirs de ceux qui pensaient que la Commission et le

Conseil européens pouvaient passer en force en ignorant la décision du Tribunal européen. «Il est trop tôt pour spéculer sur des scénarios hypothétiques après un éventuel rejet d'un pourvoi contre l'arrêt du Tribunal. La démarche à suivre dépendra de la motivation retenue par le Tribunal dans l'arrêt attaqué», a-t-elle insisté dans sa réponse au sujet des interrogations soulevées par un groupe d'eurodéputés sur les mesures à prendre si la Cour devait rejeter l'appel du Conseil et confirmer sa décision du 10 décembre 2015. L'accord agricole conclu en 2012 entre le Maroc et l'UE a été, en effet, annulé par une décision de la Cour de justice européenne suite à une plainte déposée par le Front Polisario au motif que l'accord s'appliquait

au Sahara occidental occupé. La CJUE a relevé dans son jugement, rendu le 10 décembre dernier, que le Conseil de l'UE a également manqué à son obligation de vérifier si l'exploitation des richesses naturelles du Sahara occidental se fait ou non au profit de la population de ce territoire. Le Commissaire européen à l'Agriculture et au développement rural, Phil Hogan, a affirmé récemment que «l'UE travaille en vue d'une éventuelle régularisation de l'accord annulé, conformément aux exigences fixées par le Tribunal de l'UE», confirmant des informations faisant état, dès le début de l'année, de la volonté de l'UE de «réviser» l'accord agricole controversé conclu avec le Maroc.

O. B.

Libye Les membres de Daech ont étendu leur emprise sur le territoire

LE GROUPE terroriste auto-proclamé «Etat islamique» (Daech/EI) «a nettement étendu son contrôle sur le territoire» de la Libye, ce qui a contribué à «accroître la demande de matériel militaire», indique un rapport d'experts de l'ONU publié jeudi. Le rapport souligne qu'à Syrte, sa principale tête de pont en Libye, le groupe terroriste «a recruté avec succès parmi les communautés marginalisées depuis le renversement du régime de Mouammar Kaddafi». «La montée en puissance de l'EI à Syrte a été importante en 2015», note le rapport. «L'EI est actuellement l'acteur politique et militaire le plus important dans la région». Le groupe terroriste a aussi «accru sa capacité opérationnelle à Tripoli et Sabratha» en recrutant des combattants locaux et étrangers. Le groupe terroriste auto-proclamé «Etat islamique» ne tire pas pour l'instant de revenus directs de l'exploitation pétrolière en Libye mais «ses attaques contre les installations pétrolières compromettent gravement la stabilité économique du pays». Même si un gouvernement d'union nationale est finalement formé en Libye, «le risque de détournement et de mauvais usage de matériel (militaire) restera très élevé», affirment aussi les experts. Ils recommandent ainsi de «maintenir les dispositions actuelles de l'embargo» en vigueur, qui prévoit des exemptions pour les besoins du gouvernement internationalement reconnu.

Mondji T.

Corée du Nord

Kim Jong-un ordonne de nouveaux essais nucléaires

■ Le leader nord-coréen Kim Jong-un a ordonné, selon les médias officiels, de nouveaux essais nucléaires, dans un nouveau défi à Séoul et Washington, engagés dans les plus importantes manœuvres militaires conjointes de leur histoire.

Par Ali O.

Depuis que ces exercices militaires annuels ont débuté lundi, Pyongyang a lancé chaque jour des avertissements à l'égard des deux alliés en les menaçant notamment de frappes nucléaires préventives.

Quelques jours après avoir été pris en photo à côté de ce que les médias officiels nord-coréens ont présenté comme une tête nucléaire, miniaturisée, Kim Jong-un a déclaré que ces armes devaient encore être testées. A l'occasion d'un tir de missile balistique auquel il assistait jeudi, Kim Jong-un a souligné l'importance d'effectuer «davantage d'essais nucléaires pour évaluer la puissance destructrice des têtes nucléaires nouvellement fabriquées», rapportait hier l'agence officielle nord-coréenne KCNA. Mercredi, M. Kim avait assuré que son pays avait réussi à miniaturiser des têtes nucléaires pouvant être placées sur un missile balistique, créant

ainsi une «vraie» dissuasion nucléaire. La question de la miniaturisation est essentielle, car s'il est connu que la Corée du Nord dispose d'un petit arsenal d'armes nucléaires, sa capacité à les transporter jusqu'à une cible choisie fait l'objet de débats houleux. De nombreux points d'interrogation pèsent sur les capacités de la Corée du Nord en matière de vecteur nucléaire. Bon nombre de spécialistes pensent qu'elle est loin d'avoir mis au point un missile balistique intercontinental (ICBM) qui puisse frapper le continent américain. Il est de plus incertain qu'un éventuel engin miniaturisé conçu par la Corée du Nord soit suffisamment résistant pour supporter les chocs, les vibrations et les variations de températures associés à un vol balistique. Nombre d'experts ne croient pas que la Corée du Nord ait l'intention de lancer une frappe nucléaire de quelque nature qu'elle soit. Ils jugent que cela serait suicidaire compte tenu de la supériorité écrasante



Ph. > D. R.

de la technologie américaine. Selon KCNA, les tirs de missiles balistiques à courte portée de jeudi, qui ont parcouru 500 kilomètres avant de s'abîmer en mer Orientale, aussi nommée mer du Japon, faisaient partie d'un exercice de contre-attaque nucléaire pour se défendre de forces armées invasives. Le but était de simuler des conditions d'une «explosion de tête nucléaire depuis une altitude préétablie au-dessus de cibles dans les ports sous le contrôle ennemi de forces étrangères agressives».

En assistant à ces tirs, Kim Jong-un a réitéré une menace d'attaque nucléaire immédiate si les manœuvres conjointes «va-t-en-guerre» de la Corée du Sud et des États-Unis devaient porter atteinte à ne serait-ce qu'un seul arbre ou un brin d'herbe» sur le sol nord-coréen. «Je donnerai immédiatement l'ordre de lancer une attaque avec tous les moyens militaires disponibles», a-t-il lancé. Ces manœuvres annuelles entre les deux alliés aggravent systématiquement les tensions entre le Nord et le Sud.

Pyongyang a menacé d'y répondre par des frappes nucléaires «à l'aveugle». La colère de Pyongyang a été renforcée par les informations selon lesquelles ces manœuvres incluaient un scénario dans lequel toute la direction et la structure de commandement nord-coréenne serait décapitée au début d'un conflit. Les tensions dans la péninsule n'ont fait qu'augmenter depuis le quatrième essai nucléaire nord-coréen en janvier, suivi par un tir de fusée à longue portée le mois dernier, tous deux en violation de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Le Conseil de sécurité a depuis drastiquement alourdi les sanctions internationales visant le régime le plus isolé au monde. Réagissant à l'ordre de nouveaux essais nucléaires, Séoul a estimé hier que Kim Jong-un était particulièrement «irréfléchi».

«La communauté internationale a imposé un large éventail de sanctions, cela ne fait que les justifier», a déclaré Jeong Joon-Hee, porte-parole du ministère sud-coréen de l'Unification.

Jeudi, le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a enjoint à la Corée du Nord de «cesser ses actions déstabilisatrices».

A. O.



Points chauds

Moralité

Par Fouzia Mahmoudi

Si le gouvernement français a dû faire, ces dernières années, face à de nombreux défis, l'un des plus importants d'entre eux est la gestion de l'énorme masse de réfugiés venant du Moyen-Orient. Un problème de plus que doivent régler les socialistes qui ne savent pas très bien comment concilier leur idéologie profonde tout en répondant à l'attente d'une grande majorité de Français qui ne veulent pas de solution d'accueil globale des migrants. Une solution qui a été adoptée par l'Allemagne sous la houlette d'Angela Merkel qui paye aujourd'hui sa générosité. En effet, la chancelière qui était l'une des dirigeantes les plus populaires au monde est aujourd'hui boudée par ses compatriotes allemands qui subissent de plein fouet et quotidiennement ses mesures humanitaires. Des mesures dont elle n'a pas, elle, à subir les effets. En France les politiques, hormis l'extrême droite qui plaide pour une expulsion des migrants et l'extrême droite qui plaide pour leur accueil, préfèrent se faire discrets sur la question et choisissent en général la langue de bois lorsqu'ils sont interrogés sur le sujet. L'actuel ministre des Affaires Étrangères, qui fut également Premier ministre durant deux ans, Jean-Marc Ayrault, n'a visiblement pas peur d'intervenir sur la question en prenant le contrepied du Chef du gouvernement Manuel Valls, a estimé cette semaine que la chancelière allemande Angela Merkel avait raison d'ouvrir les portes de son pays aux réfugiés syriens. «Je pense que lorsqu'elle se fixe sur ce principe du droit d'asile, elle a à la fois moralement et politiquement raison», a déclaré Ayrault dans une interview à la chaîne d'information en continu iTélé. «Après, la situation de l'Allemagne n'est pas la même (que celle de la France). C'est un pays qui a des besoins de main-d'œuvre (...), qui a une capacité d'accueil sans doute plus grande», a-t-il ajouté. Manuel Valls a fait grincer des dents, jusque dans son camp, en déclarant en février, lors d'un déplacement en Allemagne, que la politique d'ouverture aux réfugiés de la chancelière était «temporairement justifiée» mais «pas tenable dans la durée». Il avait alors ironisé sur le changement de climat sur la question, y compris en Allemagne, après le concert de louanges dont Merkel avait d'abord été l'objet. «Il y a quelques mois, les médias français demandaient : où est la Merkel française ? ou voulaient donner le prix Nobel à la chancelière. Aujourd'hui, je constate les résultats», avait-il dit. Jean-Marc Ayrault a aussi insisté sur la nécessité pour la France d'accueillir des réfugiés, un «droit sacré» selon lui, et pour les responsables politiques d'expliquer cet enjeu à une opinion légitimement «inquiète». «Si on n'explique pas les choses, la confusion s'installe dans les esprits, des angoisses et aussi des exploitations politiques, l'extrême droite, les conservateurs qui exploitent les peurs», a-t-il dit. Reste à savoir comment Manuel Valls prendra cette sortie de son prédécesseur, aujourd'hui membre de son gouvernement, et surtout si ces propos seront par la suite édulcorés par Ayrault lui-même ou s'il assumera ses positions sur la question des migrants jusqu'au bout. F. M.

Expulsions de migrants

L'ONU s'alarme du projet d'accord UE-Turquie

Le projet d'accord UE-Turquie sur les migrants suscite des questions sur sa compatibilité avec les droits de l'Homme : l'ONU a jugé «illégal» les expulsions collectives envisagées, et plusieurs membres des 28 se sont inquiétés de possibles compromissions avec le régime islamo-conservateur d'Ankara. L'Allemagne, qui a déjà accueilli plus d'un million de migrants, a en revanche défendu ce plan, dénonçant avec la Grèce la récente fermeture «unilatérale» de la route des Balkans. A Genève, le Haut Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme a fait part jeudi de ses «graves inquiétudes» face au projet d'accord entre l'UE et Ankara, qui prévoit de renvoyer vers la Turquie tous les migrants, y compris les demandeurs d'asile syriens qui fuient la guerre dans leur pays. En échange, les Européens s'engageraient, pour chaque Syrien renvoyé, à transférer un réfugié syrien depuis la Turquie vers le territoire de l'UE. «Je suis notamment préoccupé par les possibles expulsions collectives et arbitraires, qui sont illégales», a déclaré Zeid Ra'ad Al Hussein, devant le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies. «Les restrictions aux frontières» qui ne prennent pas en considération le parcours de chaque individu «violent le droit international et européen». Il a indiqué qu'il comptait discuter de ces questions avec les res-

ponsables européens lors de sa visite à Bruxelles au début de la semaine prochaine, avant le sommet de l'UE des 17 et 18 mars. Contesté par les ONG, le projet UE-Turquie est aussi loin de faire l'unanimité au sein des 28. Plusieurs membres de l'UE ont exprimé leurs doutes, inquiets de sa faisabilité mais aussi d'éventuelles compromissions avec le pouvoir du président turc Recep Tayyip Erdogan, taxé de dérive autoritaire. Les ministres de l'Intérieur des 28 se sont réunis jeudi à Bruxelles pour examiner les nombreux «détails» de l'accord à affiner. «Je trouve préoccupant que la Turquie mette sous tutelle un journal critique envers le gouvernement, puis trois jours plus tard présente une liste de souhaits», a déclaré jeudi la ministre de l'Intérieur autrichienne, Johanna Mikl-Leitner, en référence au journal Zaman dont la mise sous contrôle a été critiquée par Bruxelles et Washington. «Je me demande vraiment si nous avons encore du respect pour nous-mêmes et pour nos valeurs», a ajouté la ministre. Les Turcs sont «très éloignés des valeurs et principes de l'Europe», a estimé le ministre belge Jan Jambon, alors que l'une des contreparties demandées par Ankara pour sa collaboration dans le dossier migratoire est l'ouverture rapide de nouveaux chapitres dans ses négociations d'adhésion à l'UE. Il faut vérifier la faisabilité du plan

avec la Turquie, sur le plan «légal, diplomatique, politique mais aussi humain», a déclaré le ministre luxembourgeois Jean Asselborn. L'Allemagne milite au contraire pour ce plan, alors que les pays des Balkans ont coupé la route aux migrants, les bloquant en Grèce où ils arrivent par la mer depuis la Turquie, laquelle héberge déjà quelque 2,7 millions de Syriens. «Si nous n'arrivons pas à trouver un accord avec la Turquie, alors la Grèce ne pourra pas supporter le poids (migratoire) long terme», a mis en garde la chancelière allemande Angela Merkel.

M^{me} Merkel a reçu jeudi le soutien du ministre français des Affaires étrangères, Jean-Marc Ayrault. Prenant le contrepied de son Premier ministre Manuel Valls, M. Ayrault a déclaré que la chancelière avait eu «morale et politiquement raison» d'ouvrir les portes de l'Allemagne aux réfugiés syriens.

Le Premier ministre grec, Alexis Tsipras, a critiqué l'attitude de l'Union européenne dans cette crise. «L'UE n'a aucun avenir si ça continue comme ça», a-t-il twitté.

Comme Berlin, M. Tsipras a dénoncé la décision «unilatérale» de la Slovaquie, suivie par la Croatie et la Serbie, de ne plus laisser passer de réfugiés. La Macédoine ne laisse, elle, plus entrer de migrants depuis la Grèce.



Festival du théâtre amateur de Mostaganem (FNTA)

Des troupes étrangères présentes, une première

■ Du 15 au 22 juillet prochain, aura lieu la 49^e édition du Festival national du théâtre amateur de Mostaganem (FNTA). Une édition qu'abritera le nouveau théâtre Djillali-Benabdelhalim, dont l'inauguration est prévue pour le 27 mars courant, date qui coïncide avec la célébration de Journée mondiale du théâtre.



Par Abla Selles

La particularité de cette édition réside en la participation de six troupes amateurs venant de

l'étranger. Des troupes de Chine, du Mexique, de France, d'Egypte, du Maroc et de Tunisie devraient participer au FNTA, ce qui constituerait une première

dans ce festival depuis sa création.

Une participation qui devrait donner un autre élan au FNTA, puisqu'il permettra au produit du

cru de côtoyer d'autres cultures, et acquérir de l'expérience. Mais ce n'est pas tout, puisqu'on projette même, par cette participation, de mettre l'expérience algérienne dans le 4^e art au profit des autres troupes, dans le cadre de différentes coopérations qui pourraient être engagées. Cette 49^e édition du FNTA se fera selon l'organisation arrêtée lors de la précédente édition, et établie par la nouvelle équipe du commissariat.

Dans le même contexte, et en ce qui concerne la présélection, trois mini-festivals sont programmés et s'étaleront jusqu'à la fin du mois d'avril. Le premier se déroulera dans la commune des Issers (Boumerdès) pour les troupes du Centre et de l'Est, alors que les deux autres auront lieu, respectivement, à Tlemcen et à Laghouat, pour les régions Ouest et Sud.

Le FNTA, qui fut créé en 1967 par des hommes de théâtre issus des Scouts musulmans, dont feu Djillali Benabdelhalim,

est considéré comme le plus ancien festival en Algérie, et un vivier qui a, de tout temps, vu défiler de grands noms du domaine.

A. S.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Bibliothèque multimédia Jeunesse (Rue Didouche-Mourad, Alger)

Lundi 14 mars :

Conférence animée par Fazia Feraoun, intitulée «La femme dans l'œuvre de l'écrivain Mouloud Feraoun».

Mercredi 16 mars :

Rencontre avec l'historien Mohamed Abbès, dans une lecture-hommage au livre de Vassil valchanov, «*Livraisons secrètes d'armes, pendant la guerre de Libération nationale*».

Galerie Aïcha-Haddad

Jusqu'au 24 mars :

Exposition collective de peinture féminine.

Centre Culturel

Mustapha-Kateb

Jusqu'au 17 mars :

A l'occasion de la Journée mondiale de la femme 8 mars, l'établissement Arts et Culture de la wilaya d'Alger organise une exposition collective d'artisanat.

Galerie Baya

Jusqu'au 2 avril :

Exposition collective sous le thème «Emotions, expressions au féminin».

Salle Ibn Zeydoun

12 mars :

Soirée de musique malouf avec Dib El Ayachi.

19 mars :

Concert de musique moderne algérienne avec le groupe Hors Ligne.

Cinémathèque algérienne

Jusqu'au 31 mars :

Promotion du cinéma national : projection du long-métrage de fiction «*Le Puits*» de Lotfi Bouchouchi (Algérie, 2015)

Musée public national de l'enluminure, de la miniature et de la calligraphie

Jusqu'au 26 mars :

Exposition «Le maître et ses disciples» en hommage à Mostefa Ben Debbagh.

Maison de la culture Malek-Haddad (Constantine)

Jusqu'au 30 mars :

Exposition en son et images «Constantine, berceau du soufisme musulman et des chants mystiques».

Espace contemporain d'El Achour

Jusqu'au 13 avril :

Exposition «Regard's» de l'artiste peintre Adlane.

8^e Festival méditerranéen du théâtre pour enfants en Tunisie

«Al Araba Essaïda» représentera l'Algérie

La pièce «*Al Araba Essaïda*» de l'association du théâtre de la marionnette Arlequin d'El Eulma participera à la 8^e édition du Festival pour enfants à Ben Arous (sud de Tunis). Un festival qui débutera aujourd'hui et s'étalera jusqu'au 19 du mois

en cours. Outre l'œuvre algérienne, mise en scène par Tarek Arab, cette édition verra la participation de pièces théâtrales de sept pays : l'Algérie, la Turquie, la Palestine, le Maroc, l'Egypte, l'Italie et la Tunisie. Organisé par la Maison de la culture de Ben

Arous sous la supervision du ministère tunisien de la Culture, cette manifestation vise à faire connaître davantage le théâtre pour enfants et à le développer, selon les organisateurs.

L. B.

Festival du film méditerranéen à Annaba

Cuba comme invité d'honneur

Le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, a reçu jeudi à Alger l'ambassa-

teur de la République de Cuba en Algérie, Angel Raul Brazaga Navas, pour s'entretenir sur différents sujets d'actualité. Les deux parties ont évoqué les possibilités d'insuffler une nouvelle dynamique à la coopération culturelle bilatérale pour la hisser au niveau des relations politiques privilégiées entre les deux pays.

M. Mihoubi a également évoqué la participation de Cuba en tant qu'invité d'honneur

au Festival du film méditerranéen, prévu en septembre 2016 à Annaba. Le ministre algérien a, en outre, proposé l'organisation à Cuba de Journées cinématographiques afin de faire connaître le cinéma algérien au public de ce pays des Caraïbes.

Le ministre de la Culture a, par ailleurs, suggéré d'inviter des auteurs et écrivains cubains au prochain Salon international du livre d'Alger.

R. C.

Encadrée par des Brésiliens à Tamanrasset

Deux artisanes bijoutières de Tizi-Ouzou participent à une formation

L'ARTISANAT bijoutier de la wilaya de Tizi-Ouzou est à l'honneur à partir d'aujourd'hui dans la wilaya de Tamanrasset. Deux artisanes prendront, en effet, part à un stage de formation, encadrées par des Brésiliens. C'est ce qui ressort des propos tenus jeudi par Abdelkrim Berkî, directeur de la chambre de l'artisanat et des métiers (CAM) de la wilaya de Tizi-Ouzou, qui a fait savoir que ce cycle de formation «*sera d'une durée de 45 jours*» et «*consacré aux techniques de taille de la pierre précieuse et semi-précieuse*».

A la fin de cette opération d'échange entre les deux parties, les artisans qui ont brillé durant les stages de formation auront l'opportunité de bénéficier d'une prise en charge au Brésil pour approfondir leurs connaissances dans leur domaine d'activité, à savoir la bijouterie, a-t-il tenu à signaler.

R. A.

Organisée par le Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle

Oran se penche sur le patrimoine culturel immatériel

JEUDI a été organisée une journée d'étude à Oran sous le thème «Le patrimoine immatériel» par le Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (Crasc). Le P' Miliani Hadj, de l'Université de Mostaganem et chercheur au Crasc, responsable du projet de recherche (patrimoine, pratiques culturelles et artistiques en mouvement), a estimé que l'essentiel est de s'interroger sur la signification du patrimoine culturel matériel et immatériel, et de comprendre la manière dont les différents intervenants expérimentent les démarches d'identification, de valorisation, de réhabilitation, de conservation et de revitalisation de ce patrimoine. Il a évoqué, aussi, les difficultés que rencontre le chercheur, notamment celles concernant le travail de recherche sur le terrain, l'enregistrement, la collecte de données patrimoniales et leur accumulation, en raison de l'absence d'un travail de collecte et d'archivage préalables de la part des institutions censées les effectuer. L'autre problématique soulevée par M. Miliani est en rapport avec la manière dont le patrimoine est appréhendé. Dans ce cadre, il a estimé que l'ouverture, dernièrement sur Internet, d'un portail consacré au patrimoine culturel algérien par le ministère de la Culture est un grand acquis. Ce portail permettra aux chercheurs sur le patrimoine d'apporter leur contribution en jetant un regard critique donnant lieu à une meilleure mise en forme. Par ailleurs, les participants à la journée d'étude se sont également intéressés sur d'autres aspects du patrimoine immatériel, notamment le melhoun, le théâtre, la musique, le conte, le cinéma et les arts plastiques et visuels.

R. C.

Coup-franc direct

L'amateurisme dans les mentalités

Par Mahfoud M.

Après les graves dérapages du match entre le leader de la DII amateur et la formation de Village Moussa, et les sanctions qui s'en sont suivies, il semblerait que les autres équipes qui composent ce groupe n'ont pas été rassurées par ce procédé de la LNFA accusée d'avoir statué sur pression étant donné que le verdict a été revu après une marche imposante des supporters. Les responsables de clubs qui se sont sentis lésés ont donc tenu une réunion au siège du MOC pour dénoncer ce qui s'est passé et menacé de boycotter le championnat. Mais pourquoi sommes-nous arrivés à ce point et cette sortie de ces clubs, sachant que certaines formations ne sont même pas concernées par l'accession ? En fait, c'est la manière de procéder de la Ligue qui a fait que les clubs se sentent quelque part floués, car on ne prend pas une sanction pour l'annuler dans les 24 heures sans passer par la commission de recours. C'est donc l'amateurisme dans la gestion qui se poursuit avec cette mentalité de prendre des décisions hâtives avant de se raviser sans pour autant suivre certaines dispositions réglementaires qui devraient être respectées. Tout cela a inquiété les autres clubs qui pensent qu'il n'y a pas d'équité dans la gestion de certains litiges et qu'on veuille donc privilégier certains clubs vis-à-vis d'autres.

M. M.

Ligue I Mobilis (22^e journée)

Le leader pour creuser l'écart

LE LEADER de la Ligue I Mobilis, l'USM Alger, sera sur du velours et jouera à l'aise pour la 22^e journée qui a été fractionnée, étant donné que certaines rencontres ont eu lieu samedi et mardi derniers pour permettre aux représentants algériens en différentes compétitions africaines de prendre leurs dispositions. Ainsi donc, les Rouge et Noir devraient continuer à creuser l'écart de leurs poursuivants directs que sont le MOB et le CRB en recevant à domicile au stade Omar-Hamadi la lanterne rouge du championnat, le RC Arbaâ. Les poulains de Hamdi ne devraient pas trouver de peine à l'emporter face à Ezergua dont la messe étant déjà dite étant donné qu'ils ont maintenant les deux pieds en Ligue II. Le DRB Tadjenant, la surprise de l'année, cherche toujours à accrocher une place honorable à la fin de la saison et pour cela, il se donnera à fond au cours de cette journée pour battre la formation du Mouloudia d'Alger. Toutefois, les Vert et Rouge qui reviennent en force depuis quelque temps et qui ont réussi leur qualification en Coupe d'Algérie ne l'entendent pas de cette oreille et feront tout pour réussir au moins un nul lors de ce déplacement difficile.

La JS Kabylie effectuera un déplacement très périlleux en se rendant à Béchar pour rencontrer la JS Saoura qui ne compte pas laisser filer les trois points du succès sachant qu'ils se comportent bien à domicile. Toutefois, les Canaris feront tout pour se reprendre après le nul face au DRBT concédé à domicile au stade du 1^{er}-Novembre de Tizi-Ouzou lors de la dernière journée. Le dernier match opposera le RC Rézilane au Nasr d'Hussein-Dey dans une empoignade qui se jouera à huis clos après les sanctions qu'a subies la formation locale, obligée de jouer en l'absence de ses supporters qui se sont mal comportés lors du match de Coupe face au MCA. Les Rézilanais n'ont pas d'autres choix que de l'emporter s'ils souhaitent sortir de la zone de turbulence, tandis que les Sang et Or se doivent d'éviter toute autre contreperformance pour rester dans cette dynamique de bons résultats enregistrés jusqu'à maintenant.

M.M.

LE PROGRAMME :

Samedi 12 mars 2016 à 15h :
DRBT-MCA
RCR-NAHD
USMA-RCA
JSS-JSK

Tour international de Blida (1^{re} étape)

L'Italien Wackerman l'emporte



LE COUREUR italien Luca Wackerman de l'équipe émiratie Nasr-Dubai a remporté jeudi la première étape du Tour international cycliste de Blida, endossant du coup les maillots jaune de leader et rouge du meilleur sprinteur. Déjà vainqueur du Tour international d'Oran, l'Italien a réédité l'exploit en allant chercher la victoire d'étape, course entre Blida-Tipasa et Blida sur une distance de 107 km. L'Italien de 23 ans a réalisé un temps de 2h31:07, devant le Lituanien Dzevus Darijus de l'équipe Staki-Baltik Vairas de Lituanie (2h31:19) et son coéquipier, le Marocain Essaid Abelouache (2h31:19). Luca Wackerman a endossé les maillots jaune de leader et rouge du meilleur sprinteur. Le Tunisien Ali Nouissri a porté les maillots à pois du meilleur grimpeur et blanc du meilleur espoir.

Ligue des champions d'Afrique (16^{es} de finale aller)

Mission délicate pour le MOB à Tunis

■ Le MO Béjaïa, second représentant algérien en Ligue des champions, affrontera le Club Africain dans un derby maghrébin ouvert pour le compte des seizièmes de finale de cette C1.

Par Mahfoud M.

Vainqueur de l'Ashanti Gold (Ghana) au tour préliminaire, l'équipe béjaïoise est en forme surtout qu'elle s'est bien reprise également en Championnat de Ligue I avec son succès face au CRB sur le score de (3-1), ce qui lui permet de camper à la deuxième place du championnat qu'elle convoite cette saison aussi pour jouer la Ligue des champions d'Afrique la saison prochaine. L'entraîneur des Vert et Noir, Abdelkader Amrani, au moment d'aller défier le Club Africain à Radès, se veut prudent. «J'ai regardé la rencontre du Club Africain face à l'Etoile du Sahel, dit-il, j'ai donc une idée assez définie sur le jeu de cet adversaire. C'est vrai que cette formation n'est pas dans une bonne forme en ce moment, mais il ne faut pas se laisser leur-er, ils ont une grande expérience sur une compétition comme la Ligue des champions». Les gars de la ville des Hammadites sont prévenus, la mission ne sera pas de tout repos face à une équipe



Les Crabs décidés à revenir avec un résultat probant

tunisienne qui ne se laissera pas faire à domicile et qui fera tout son possible pour prendre option dès cette phase aller. Les Vert et Noir qui ont une expérience courte dans cette compétition africaine se doivent d'être très prudents et bien gérer cette manche aller. Les Bougiotes se présenteront avec une équipe au complet, surtout après avoir récupéré tous les joueurs. Le coach Amrani a sa petite idée sur

la manière de procéder pour contrer cette redoutable équipe tunisienne, connaissant l'importance de cette manche aller dont dépend la qualification au prochain tour. A noter que le principal objectif du MOB est de se qualifier à la phase des poules, ce qui ne sera pas une sinécure sachant que la C1 regroupe les meilleures formations du continent du moment.

M. M.

Coupe de la CAF/MCO-SC Gagnoa

Lemouchia : «Ne pas encaisser à domicile»

L'ex-international algérien, Khaled Lemouchia, a prévenu jeudi que son équipe, le MC Oran, devrait garder sa cage vierge à l'occasion de la réception des Ivoiriens de Sporting Club Gagnoa aujourd'hui au stade Ahmed-Zabana en seizièmes de finale aller de la Coupe de la Confédération de football (CAF), afin de garder ses chances intactes en vue de la qualification au prochain tour. «Le plus important dans ce match aller est d'essayer de n'encaisser aucun but, tout en tentant bien sûr de faire la différence chez nous pour être à l'abri d'une mauvaise surprise au

match retour», a déclaré le milieu de terrain récupérateur. Le MCO, qui reste sur une belle victoire en Ligue I Mobilis de surcroît face à son rival l'ASM Oran (3-0), possède la meilleure attaque du championnat avec 36 buts marqués, mais sa défense est la troisième plus mauvaise avec 31 buts encaissés en 22 journées. Lemouchia, au Mouloudia depuis l'intersaison après deux années d'inactivité, recèle un capital d'expérience non négligeable sur le plan africain du temps où il portait les couleurs de la sélection algérienne, raison pour laquelle il exhorte ses

coéquipiers à «exploiter la moindre occasion» dans cette première manche pour «marquer le plus de buts», ajoutant que les conditions régnant en Afrique subsaharienne «constituent souvent un handicap pour le joueur algérien». S'exprimant sur l'objectif de son équipe, qui retrouve la scène africaine après 11 ans d'absence, l'ancien joueur de l'ES Sétif et de l'USM Alger a précisé que pour le moment, ses coéquipiers et lui, qualifiés par forfait lors du précédent tour, envisagent de «passer d'abord au tour suivant, après quoi l'appétit vient en mangeant».

CAN-2017 (qualifications)

24 Ethiopiens retenus pour affronter l'Algérie

LE SÉLECTIONNEUR de l'équipe nationale d'Ethiopie, Yohanes Sahle, a convoqué 24 joueurs pour la double confrontation face à la sélection algérienne comptant pour les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2017 de football, groupe J, rapporte jeudi la presse locale. Le coach éthiopien a retenu 22 joueurs locaux et deux évoluant à l'étranger, en l'occurrence Shemeles Bekele (Petrojet/Egypte) et Getaneh Kebede (University Pretoria/Afrique du Sud). La plupart des joueurs du championnat local faisaient partie de l'équipe nationale qui avait pris part au dernier championnat d'Afrique CHAN-2016 disputé en janvier dernier au Rwanda. L'ancien attaquant du MC Alger, Salahdin Said, de retour au pays, effectue son «come-back» en sélection d'Ethiopie après avoir manqué le match contre la RD Congo en novembre 2015 à cause d'une blessure. L'Ethiopie affrontera l'Algérie le 25 mars au stade Mustapha-Tchaker de Blida avant d'accueillir les Verts le 29 mars à Addis-Abeba en matchs comptant pour les 3^e et 4^e journées des éliminatoires de la CAN-2017 dont la phase finale aura lieu au Gabon. A l'issue de la deuxième journée, l'Algérie caracole en tête du groupe J avec 6

points devant l'Ethiopie (4 pts). Les Seychelles (1 pt) et le Lesotho (0 pt) ferment la marche.

LISTE DES JOUEURS CONVOQUÉS:

Gardiens: Abele Mamo (Mugher Ciminto), Lealem Birhanu (Sidama Bunna), Tarik Getenet (Dedebit)
Défenseurs: Seyoum Tesfaye (Dedebit), Alula Girma (Kidus Giorgis), Tekalegn Dejene (Dedebit), Souliman Mohammed (Adama Ketema), Asechalew Tamene (Kidus Giorgis), Anteneh Tesfaye (Sidama Bunna), Yared Bayeh (Dashen Bira), Wendifraw Getahun (Ethiopia Bunna)
Milieux de terrain: Gatoch Panom (Ethiopia Bunna), Asrat Megeressa (DashenBira), Biniam Belay (Ethiopia Nigd Bank), Tadele Mengesha (ArbaMinch Ketema), Behailu Assefa (Kidus Giorgis), Shemeles Bekele (Petrojet/Egypte), Elias Mamo (Ethiopia Bunna), Ramkel Lok (Kidus Giorgis)
Attaquants: Dawit Fikadu (Dedebit), Getaneh Kebede (University Pretoria/Afrique du Sud), Tafesse Tesfaye (Adama Ketema), Mulualem Tilahun (Mekelakeya), Salahdin Said (Kidus Giorgis).

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejouralgerie.com>

Tizi-Ouzou

395 opérations coup-de-poing en février

DURANT le mois de février écoulé, les différents services de la sûreté de wilaya de Tizi-Ouzou ont traité plusieurs affaires relatives aux crimes et délits contre les personnes et des biens, d'atteintes à l'ordre public, aux infractions aux législations et d'atteintes à la pudeur et autres. Selon un bilan fourni hier, par la cellule de communication de la même sûreté, le nombre d'affaires relatives aux crimes et délits contre les personnes, (coups et blessures volontaires, menaces et injures) traitées par les services de la police judiciaire était de 101 mettant en cause 123 personnes, dont 08 femmes et 1 mineur. Et 65 des 123 personnes mises en cause dans ces affaires ont été présentées devant la justice qui a ordonné le placement en détention préventive de 4 personnes, en citation à comparaître de 59, en liberté provisoire pour une autre pour une cinquantaine de dossiers judiciaires transmis au parquet. S'agissant des affaires inhérentes aux crimes et délits contre les biens, (atteinte aux biens, vols simples et dégradation), durant la même période de référence, 34 affaires impliquant 43 personnes, dont une femme et un mineur ont été traitées par les mêmes services. Alors que sur les 43 personnes impliquées dans ces affaires, 5 ont été placées en détention préventive. Au registre des infractions liées à la législation des stupéfiants et des substances psychotropes, les services de la police judiciaire de la sûreté de wilaya de Tizi-Ouzou ont élucidé 18 affaires mettant en cause 37 personnes, dont un mineur. Huit personnes ont été placées en détention préventive, une sous contrôle judiciaire, 16 citées à comparaître et deux en liberté provisoire après transmission de 5 dossiers au parquet. Toujours selon la même source, 50 affaires liées aux affaires de crimes et de délits contre la chose publique (ivresse publique et manifeste, conduite en état d'ivresse,

outrage à corps constitué), mettant en cause 59 personnes, dont 08 ressortissants étrangers et 02 mineurs ont été traitées. Cela a abouti au placement sous mandat de dépôt de 3 parmi les 14 personnes présentées devant les juridictions compétentes.

Les mêmes services ont élucidé 4 affaires relatives aux atteintes aux familles et bonnes mœurs dans lesquelles sont impliquées 26 personnes, dont 14 femmes. A l'issue de leur présentation devant le parquet 18 personnes ont été placées en détention préventive. Au volet lié aux infractions économiques et financières, la même source fait état de 16 affaires impliquant 21 personnes, dont 01 femme et 01 ressortissant étranger qui ont été traitées durant le mois de février écoulé. Deux personnes ont été présentées au parquet et des dossiers ont été instruits à l'encontre des 19 autres personnes impliquées dans le cadre de ces affaires. S'agissant de la lutte contre la criminalité urbaine, 395 opérations coup-de-poing, ont été, par ailleurs, menées durant la période de référence, ciblant 400 points (quartiers sensibles, lieux publics, cafés maures, marchés, gare routière et chantiers de construction). Au cours de ces descentes 3 533 personnes ont été contrôlées dont 18 d'entre elles ont été présentées au parquet pour divers délits, à savoir 1 pour port d'armes prohibé, 8 pour détention de stupéfiants, 7 faisant l'objet de recherches et 01 pour séjour irrégulier. A l'issue de ces opérations, 4 personnes ont été placées sous mandat de dépôt. Enfin, dans le cadre du suivi et gestion des commerces réglementés, le service de police générale et réglementation de la sûreté de wilaya de Tizi Ouzou a procédé durant le mois dernier à la fermeture de 8 débits de boissons alcoolisées, en plus de la proposition de fermeture de 10 débits de boissons de différentes catégories. **Hamid M.**

Saïda

Un mort et trois blessés dans un accident de la route

UNE PERSONNE a trouvé la mort et trois autres ont été blessées suite à une collision entre un autobus et une voiture touristique jeudi soir à Saïda, a-t-on appris auprès de la Protection civile. L'accident s'est produit aux environs de 23h sur la RN 6 reliant Saïda à Béchar au niveau de la commune de Sidi Ahmed, a indiqué à l'APS, le chargé de communication de la direction de la Protection civile, le lieutenant Taghine Abdelkrim qui a précisé que les éléments de la Protection civile relevant de l'unité de la commune de Sfid, ont

évacué les trois blessés (un homme et deux femmes) qui étaient à bord de l'autobus en provenance d'Alger à destination de Béchar. Les blessés ont été admis à la polyclinique de Ain Lahdjar. La personne décédée (26 ans et de nationalité tunisienne) qui était à bord de la voiture touristique, a été évacuée vers la morgue de l'hôpital Ahmed-Medeghri de Saïda, selon la même source. Une enquête a été ouverte par les services compétents sur les circonstances de cet accident. **Faten D.**

plusieurs routes bloquées par la neige



Djalou@hotmail.com

Délocalisation de l'échangeur de la pénétrente de Sidi-Aïch vers Ouzellaguen

Le maire de Tinebdar réclame une enquête au ministre des Travaux publics

■ Le maire de Tinebdar continue de se battre pour maintenir l'échangeur prévu initialement à Sidi-Aïch avant qu'il soit délocalisé à Ouzellaguen.

Par Hocine Cherfa

Après sa sortie tonitruante d'il y a quelques mois à ce sujet, M. Bennadji revient à la charge pour dénoncer, une fois encore, «le détournement de l'échangeur» qui s'est opéré pour «satisfaire des intérêts de certains» et de surcroît «dans une opacité totale». Il lance un ultimatum aux autorités centrales afin de réparer cette injustice: «nous lançons un ultime appel à votre autorité pour ouvrir une enquête sur le détournement d'un projet déclaré d'utilité publique vers utilité privée et de prendre toutes mesures nécessaires pour réparer une injustice dont se trouvent victimes plus de 100 000 habitants», lit-on dans la lettre adressée au ministre des Travaux publics dont nous détenons une copie. Pour lui, la délocalisation de l'échangeur est «injuste» car «elle exclut plus de 100 000 habitants» de la région dont «font partie» ceux de la commune de Tinebdar. «La pénétrente de la wilaya de Béjaïa qui a longtemps fait rêver l'ensemble des habi-

tants de la région, et au moment où sa concrétisation se fait sentir, il a été décidé de détourner l'échangeur prévu initialement à Sidi-Aïch vers Ouzellaguen», signale-t-il. M. Bennadji fait observer: qu'«en plus qu'il privera plus de 100 000 âmes de sa région et ce changement causera beaucoup de soucis, aussi bien techniquement, financièrement que socialement». Il explique: «l'échangeur initial de Sidi-Aïch ne dépasse pas 200 m de longueur tandis qu'à Ouzellaguen, une longueur de 2km est requise, ce qui engendrera la perte de plus de 20 hectares de terrains agricoles hautes potentialités et la destruction de plus de 3 000 oliviers». Dans sa plaidoirie, il fait observer aussi que celui-ci «nécessitera au moins 4 grands ponts (oléoduc-gazoduc, canalisation du barrage de Tichy-Haf, voie ferrée et oued Ighzer Amokrane), sans

parler des 4 à 5 tunnels sous la bretelle pour accéder aux propriétés et exploitations d'élevages sises au nord-est du village Khenfor, isolées par le tracé». Sur le plan financier, «ce changement coûtera 15 fois plus cher que le coût initial», soutient-il, en relevant que «sur le plan de la sécurité, le tunnel de Sidi-Aïch, qui dépassera 1km, contraindra énormément des éventuelles interventions de la Protection civile en cas d'accidents et leur évacuation vers l'hôpital de Sidi-Aïch, le seul établissement sanitaire, se trouvant sur l'axe Akbou-Béjaïa». Il poursuit: «la distance qui sépare l'échangeur d'Akbou de celui d'El Kseur est de 30 km, ce nouvel échangeur sera implanté à une distance de 05 km uniquement de celui d'Akbou, alors que la logique veut qu'il soit implanté à Sidi-Aïch, à mi-chemin».

H. C.

Maroc

Secousse tellurique de 5,3 degrés au large d'Al-Hoceima et Nador

UNE SECOUSSE tellurique d'une magnitude de 5,3 degrés sur l'échelle de Richter a été enregistrée vendredi matin au large d'Al-Hoceima et Nador, indique un communiqué de l'Institut national de géophysique, relevant du Centre national pour la recherche scientifique et technique (CNRST). «La secousse survenue vers 04h16min, heures locales, a été suivie (vers 04h19min) d'une autre de moindre intensité, de magnitude 4,3 degrés sur l'échelle de Richter et dont l'épicentre est situé également au large d'Al-Hoceima et Nador», précise le Réseau national de surveillance et d'alerte sismique de l'Institut. **R. I.**

Vente-dédicace

NADJIB STAMBOULI est invité par la librairie des Beaux-Arts - rue Didouche Mourad, à Alger, le samedi 12 mars à 14h pour une vente-dédicace de son livre «Ma piste aux étoiles». Soyez les bienvenus...